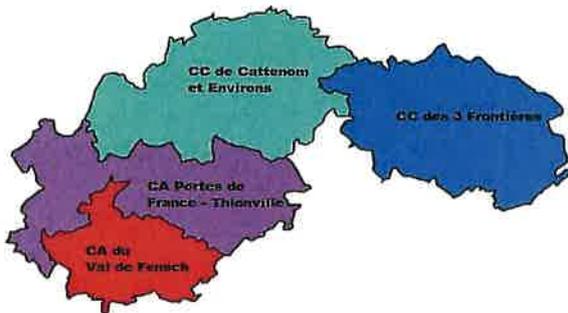




sydelon

Syndicat Mixte de Transport & de Traitement
des Déchets Ménagers de Lorraine Nord



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Comité Syndical du 20 mars 2024

Publié(e) le - 2 AVR. 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

Table des matières

Préambule.....	3
I. Le SYNDICAT MIXTE de TRANSPORT et de TRAITEMENT des DECHETS..... de LORRAINE NORD (SYDELON)	4
a. Le périmètre	
b. Les compétences	
II. LES PRESTATIONS et LES EQUIPEMENTS DU SYDELON.....	5
a. Le centre de transfert de MANOM	
b. La gestion des quais bas des déchèteries	
c. Le tri des recyclables secs	
d. La collecte et le traitement du verre	
e. Le bilan quantitatif des différents flux	
f. Le transport et le traitement	
g. Les marchés d'exploitation	
III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	9
a. Le Quai de Transfert Unique	
b. La Recyclerie	
c. Unité de traitement des Biodéchets	
IV. STRUCTURE DES EFFECTIFS	13
a. Organigramme	
b. Les charges brutes de personnels et la tendance	
V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	14
a. Rétrospective 2023	
b. Les dépenses de fonctionnement 2024	
c. Les recettes de fonctionnement 2024	
d. La dette	
e. Les dépenses d'investissement 2024	
f. Les recettes d'investissement 2024	

Préambule

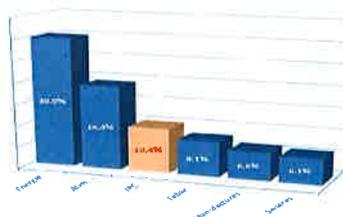
L'année 2023 a été, une nouvelle fois, marquée par une crise mondiale qui a ébranlé l'économie entière. De la crise sanitaire puis celles liées aux conflits Ukrainien et plus récemment au Moyen Orient, ont pour conséquence une inflation à des niveaux inconnus depuis des décennies.

Un ralentissement de la dynamique de croissance attendu au niveau national et qui serait limitée à 0,8% en 2023, selon l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), soit un peu moins que le 1,0% prévu par le gouvernement. En 2024, elle rebondirait à 1,2%.

Mais si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche fortement impactée par le commerce extérieur, dont le déficit a battu un record depuis 2022.

Ce déficit est dû pour plus de la moitié aux prix élevés de **l'énergie**.

Sur 2022 et 2023 les produits de consommation courante que sont l'énergie et l'alimentation ont respectivement augmenté de 30% et de 19,4%.
(source : Tableau de bord de l'économie française)



Une inflation qui résiste encore à l'échelle nationale et locale en raison de l'augmentation, voire de l'explosion, des prix et des coûts sur les énergies, sur les matières premières, les services, etc.

L'OFCE s'attend à une remontée du chômage (qui a diminué depuis la crise sanitaire), qui devrait passer de 7,2% actuellement à 7,9% à la fin 2024.

Même si pour autant, actuellement, le marché de l'emploi surprend par sa vigueur avec un million d'emplois créés en France depuis 2019.

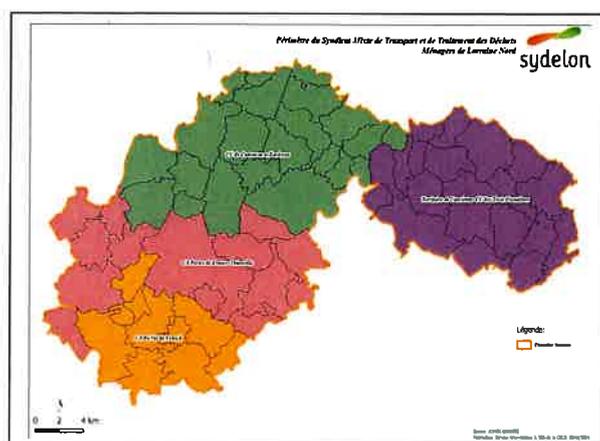
La prospective financière doit tenir compte de ces contraintes, sachant que s'ajouteront des difficultés à l'obtention de subventions et de ressources car, chacun à son niveau doit s'astreindre et une gestion de rigueur et d'économie pour faire face à cette inflation.

I. Le SYNDICAT MIXTE de TRANSPORT et de TRAITEMENT des DECHETS de LORRAINE NORD (SYDELON)

a. Le Périmètre

Créé en 2010, le SYDELON regroupe un territoire de 4 EPCI représentant une population globale de 192 744 habitants (Chiffre INSEE : Populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

- La Communauté d'Agglomération de PORTES de FRANCE THIONVILLE
- La Communauté d'Agglomération du VAL de FENSCH
- La Communauté de Communes de CATTENOM et ENVIRONS
- La Communauté de Communes du BOUZONVILLOIS 3 FRONTIERES (pour le territoire ex 3 Frontières)



b. Les Compétences

Le SYDELON est compétent en transport et en traitement des déchets ménagers et assimilés, en lieu et place de ses EPCI membres. Il gère quotidiennement les flux de déchets produits par les habitants et autres producteurs du territoire, depuis leurs sites de regroupement et de massification, jusqu'aux installations de traitement ou de recyclage désignées en fonction de la nature des déchets concernés.

Il est également compétent pour la réalisation d'études dans le cadre de la valorisation et de l'optimisation technique et financière en matière de gestion globale des déchets ménagers et assimilés.

Enfin, il porte la maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de sites spécialisés à la gestion des déchets de ses membres.

II. Les PRESTATIONS et les EQUIPEMENTS du SYDELON

a. Le centre de transfert de MANOM

Situé sur la commune de Manom, le centre de transfert est mis à la disposition du SYDELON pour sa gestion et son entretien. Il fait l'objet d'un marché pour son exploitation au sens strict.

Ce centre de transfert reçoit environ 30 000 tonnes de déchets par an. Ces déchets sont quotidiennement rechargés par poids lourds routiers vers les filières de traitement. Cette prestation, par gros volumes, permet ainsi une économie d'échelle liée au transport.

Ces différents marchés d'exploitation et de gestion du site sont portés par le SYDELON.

Ce site n'est globalement plus adapté aux conditions normales d'utilisation, aux conditions d'accès en fonction des saisons, aux besoins des utilisateurs, etc. Il est un projet prioritaire dans les réflexions d'amélioration des biens et des équipements pour le SYDELON.

A noté que tous les EPCI membres n'utilisent pas le site de Manom. C'est le cas de la Communauté d'Agglomération de Val de Fensch qui, pour des questions de proximité, dépose ses déchets sur le centre de transfert de Fameck. Quant aux Communautés de Communes de Cattenom et Environs et Bouzonvillois 3 Frontières, elles déposent leurs déchets recyclables sur le centre de transfert de Distroff. Ces 2 centres appartiennent à la société SUEZ et leur rémunération est intégrée dans les marchés d'exploitation.

b. La gestion des quais bas des déchèteries

Les déchèteries au nombre de 11 sur le territoire du SYDELON, sont de la compétence des EPCI pour la partie « haut de quais ». Leurs missions sont : l'accueil du public, l'orientation des dépôts dans les différents contenants et la gestion du site. Il revient au SYDELON d'effectuer les missions de « bas de quai » pour la mise à disposition des contenants, d'organiser leur transport et leur évacuation vers les filières de traitement désignées (hors filières REP).

c. Le tri des recyclables secs

Jusqu'au 31 décembre 2023, les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) ainsi que les Journaux-Revues-Magazines (JRM), étaient triés chez PAPREC, dans le centre de Dieulouard. Depuis le 1^{er} janvier 2024, ces EMR sont triés par Haganis, centre de tri de Metz, alors que les JRM collectés en Points d'Apports Volontaires (PAV), sont toujours transportés chez PAPREC afin d'y être conditionnés et acheminés chez le papetier/repreneur.

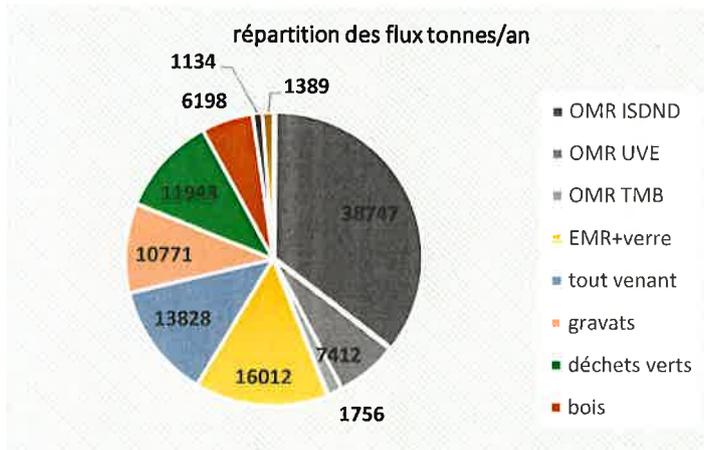
d. La collecte et le traitement du verre

Le SYDELON fait collecter, transporter et traiter, via un marché de prestation de service, les 5 600 tonnes/an de verre. Ce verre est au préalable, déposé par les producteurs dans des bornes disposées sur le territoire en PAV.

e. Le bilan quantitatif des différents flux

La moyenne de la production annuelle de déchets est d'environ 110 000 tonnes répartie pour majoritairement de :

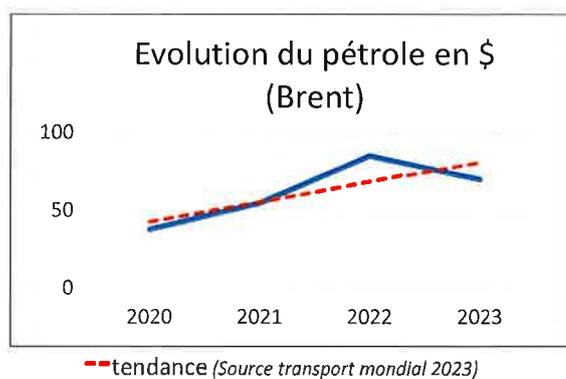
- 44% d'OMR
- 41% des déchèteries
- 15% d'EMR



f. Le transport et le traitement

Le SYDELON ne possède pas, en propre, d'installation de traitement de déchets. Il doit donc composer systématiquement par prestations pour diriger et évacuer ses flux de déchets vers les filières de traitement ad hoc. Si les postes de dépenses de transports ne représentaient qu'environ 10% d'une prestation globale dans les années 2020, ils ont aujourd'hui en raison de l'inflation, doublé voire plus dans certains cas.

Même si les hausses et les baisses du pétrole se confondent, il n'en reste pas moins que la tendance depuis 4 ans montre une augmentation moyenne de 25% par an et laisse peu de doute sur de nouvelles progressions pour les exercices à venir.



C'est le même constat pour les installations de traitement des déchets, énergivores dans leur fonctionnement, elles ont fait face à de fortes augmentations dues à l'inflation de toutes énergies confondues. C'est le cas des centres de tri, des incinérateurs, des centres d'enfouissement, des process industriels de traitement des biodéchets, ...

Pour le traitement comme pour le transport, le SYDELON délègue par marché chaque prestation et est soumis non seulement à l'actualisation des prix pour ses contrats avec ses fournisseurs, mais de façon exceptionnelle à de l'indemnisation dans le cadre d'imprévision par exemple.

g. Les marchés d'exploitation

Objet du marché	Nombre de lots	Titulaire	Prestation	Terme	Observation
Traitement/valorisation des flux de déchèteries	7	<i>Infructueux</i>	Traitement tout venant	/	Marché séparé
		Derichebourg	Métaux/Batteries	12-2024	
		Citraval	Bois	12-2024	
		Citraval	Cartons	12-2024	
		Cédilor	DDS	12-2024	
		Remondis	Gravats	12-2024	
		SUEZ Organique	Végétaux	12-2024	
Traitement des OMR-collecte, transport du verre en AV	2	SUEZ RV Nord Est	Traitement OMR	12-2024	Avenant pour le traitement Biodéchets
		Mineris	Vidage et transport du verre	12-2024	
Traitement tout venant des déchèteries	1	SUEZ RV Nord Est	Traitement tout venant + ST communes,...	12-2027	
Tri/conditionnement des EMR transfert transport des OMA et contenants transport des déchets des déchèteries	4	PAPREC jusqu'au 31-12-2023	/	/	Convention Haganis depuis le 01-2024
		SUEZ RV Nord Est	Mise à disposition de centres de transfert (Distroff et Fameck), transport OMA et EMR	12-2024	Avenant pour le transfert et transport des biodéchets
		SUEZ RV Nord Est	Exploitation du Centre de MANOM, transfert et transport des OMA	12-2024	
		Citraval	Dépôt des contenants en déchèteries et transport	12-2024	
Traitement des EMR	Convention	Haganis	Tri et conditionnement des EMR	2033	
Tri et conditionnement des JRM en AV	1	Paprec	Conditionnement des JRM	12-2024	
Transport et traitement des plâtres de déchèterie	1	Citraval	Location des contenants, collecte et traitement pour 3 déchèteries	12-2024	

La majorité des marchés publics de prestations pour le transport et le traitement des déchets du territoire, doit être relancée courant 2024 pour un démarrage janvier 2025. Ces marchés conséquents en termes de volumes (quantitatifs et financiers) ont été favorables au SYDELON par leurs conditions financières contractuelles depuis leur attribution en 2019. En effet, la revalorisation annuelle des prix des prestations qui était encadrée par une clause butoir et qui était appliquée, tenait compte de l'augmentation du « coût de la vie » soit globalement de 2% par an. Or depuis 2021, post crise sanitaire et l'inflation en suivant, ces mêmes prix ont augmenté de 2, 3 fois et plus sur certains postes de dépenses. Par conséquent l'équilibre économique de certaines prestations actuellement en cours n'est plus assuré.

Pour les prochains marchés publics, il faut donc attendre des augmentations très importantes pour toutes les prestations de transferts, transports, tris, traitements, ... Pour exemple, on constate entre 2019 et aujourd'hui au niveau national, des augmentations de 60% pour certaines prestations de traitement.

D'autres augmentations subies sont aussi à prévoir puisque ces activités, en situation de monopole actuellement, verront probablement des tarifs imposés par manque de concurrence.

Depuis le 01-01-2024, HAGANIS est chargé, dans le cadre d'une convention public/public de 10 ans, du tri et du conditionnement des recyclables secs produits sur le territoire du SYDELON. Les coûts de cette prestation, même s'ils sont supérieurs au précédent marché avec PAPREC, sont contenus dans la moyenne de ceux appliqués au plan national. En revanche, les refus résultants du tri et redirigés vers l'élimination, seront facturés à 95€ HT dès la 1^{ère} tonne produite. La quantité moyenne annuelle de refus pour le SYDELON étant de 25% du gisement des recyclables, on peut d'ores et déjà estimer un coût global de plus de 300 000€ TTC/an pour cette prestation.

Il sera donc très important pour 2024, de renforcer les campagnes de communication sur la qualité du tri, réalisées par les EPCI, pour limiter au maximum le taux de refus constaté par l'opérateur de tri.

Parallèlement, un suivi assidu des caractérisations des EMR entrants dans le centre, doit être effectué. C'est la garantie de la qualité et de la traçabilité des EMR à destination des filières de reprises, pour optimiser les soutiens financiers des différentes Responsabilités Elargies des Producteurs (REP), au bénéfice des EPCI.

III. Les ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Une des volontés du SYDELON, est de se doter d'équipements de transfert et de traitement des déchets. Les objectifs sont multiples, mais on retiendra principalement :

- De regrouper et de massifier pour optimiser les coûts des transports,
- Développer des filières de recyclages,
- Limiter les quantités de déchets dont l'élimination finale est coûteuse,
- Se doter d'équipement permettant de développer la filière réemploi,
- Construire et gérer des installations pour maximiser la valorisation de déchets,
- Maitriser techniquement et financièrement la gestion de ses déchets,
- ...

Sur ces objectifs, 3 projets principaux ont émergé, des études de faisabilité technico-économiques ont été réalisées de manière à en appréhender les contraintes de capacités et de gestion.

Ces projets ambitieux, qui correspondent aux besoins des territoires membres du SYDELON, engendrent des investissements importants. En fonction des priorités données pour ces projets et donc du montant d'investissements nécessaire, le SYDELON devra faire appel à l'emprunt pour les financer.

Récapitulatif des projets :

- Le quai de transfert unique
- L'unité de traitement des biodéchets
- La recyclerie

a. Le quai de transfert unique

Les EPCI membres du SYDELON et compétents en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire, utilisent, aujourd'hui, des centres de dépôt et de transfert de déchets appartenant au « Privé », c'est le cas des centres de transfert de Fameck et de Distroff, puis un centre de transfert « Public » à Manom. Ces sites différents dans leur conception et leur exploitation, ne permettent pas une gestion optimale et encadrée des flux déposés.

L'objectif, pour mieux maitriser cette gestion, est de créer un centre de transfert unique.

Etat du Projet :

L'étude TRIDENT, de faisabilité et d'assistance à la construction du centre de transfert unique réalisée en 2020, démontrait la pertinence d'un centre pour optimiser les transports, les besoins d'entretien et de maintenance, des besoins de personnel, etc.

Ce projet mis en suspend ces dernières années, fait aujourd'hui l'objet d'une solution sur un terrain d'assiette d'environ 20 000 m² qui se situe sur la zone Europort (lot 4 sur le plan). Il est prévu un arpentage et un compromis de vente au prix de 30€ HT le m².



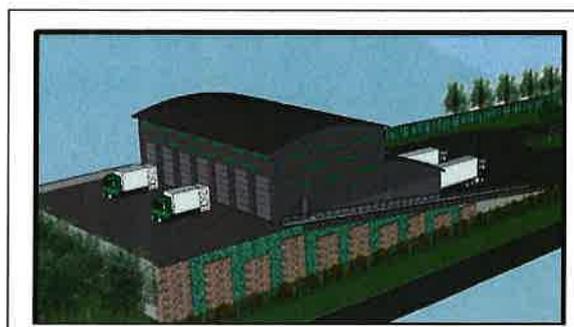
Estimation financière et planning prévisionnel du projet :

Le coût global de cet équipement était estimé, en 2020, à 2.6 millions €HT (3.12 millions €TTC). Ce coût d'avant l'inflation ne correspond plus à ceux pratiqués aujourd'hui. Il est nécessaire de mettre à jour ce projet, pour sa Maitrise d'Œuvre d'une part et pour son actualisation financière d'autre part. Malgré tout en évaluant les augmentations depuis des matières premières, des prestations, de l'extension à 7 quais, et des retours du benchmark réalisé, il semble plus juste d'estimer ce projet aujourd'hui à 4.5 millions €TTC.

Investissement :

- Réalisation	4 500 000€ TTC
- Terrain	720 000€ TTC
- Rémunération MOE	380 000€ TTC
- Frais divers	400 000€ TTC

TOTAL **6 000 000€ TTC**



Soit un montant total estimé à 6 millions € TTC pour un délai de 2 ans de procédures et travaux.

Le montant de 4 950 € TTC sera inscrit pour solder la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

b. Unité de traitement des biodéchets

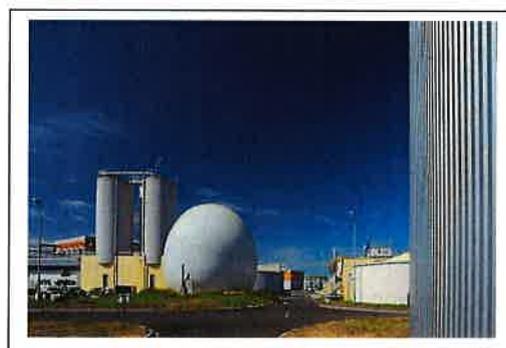
Au regard des enjeux environnementaux et économiques, le SYDELON a engagé une réflexion puis une étude pour le traitement et la valorisation des biodéchets ménagers et assimilés. La solution retenue du traitement par méthanisation intéresse un territoire plus large que celui du SYDELON. Ainsi, la Métropole de Metz s'est engagée au travers d'une convention public-public, à apporter et faire traiter ses biodéchets dans l'installation du SYDELON dès sa mise en service. Le projet est suivi au fil de l'eau lors de Comités de Pilotage d'Elus et des Comités Techniques, initiés par les 3 structures dans le cadre de la coopération.

D'autres acteurs publics et privés ont aussi déclaré l'intérêt local d'une solution de traitement de biodéchets pour leurs besoins.

Pour exemple, une des hypothèse de l'étude (scénario d'une installation de 35 000 tonnes/an) a permis d'estimer son dimensionnement à hauteur de 18 millions €TTC.

Montant global estimé de l'opération:

- Réalisation	18 000 000€TTC
- Terrain	720 000€TTC
- Rémunération MOE	1 080 000€TTC
- Frais divers	500 000€TTC
TOTAL	20 300 000€TTC



Dans cette configuration, le délai de réalisation est de 5 ans minimum dès le déclenchement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Actuellement le SYDELON est en phase de concertation avec la corporation Agricole pour définir et fixer les qualités et quantités des gisements, s'assurer les reprises des digestats, et surtout de garantir la pérennisation des gisements entrants pour le bon fonctionnement.

L'année 2024 sera donc consacrée à cette 3^{ème} phase d'étude par le Bureau S3D chargé, après validation des sujets précédents, d'approfondir le scénario, d'analyser les montages juridiques possibles de conception/réalisation et de gestion, ainsi que l'analyse économique détaillée. Enfin, de proposer un business-plan permettant de structurer le projet et vérifier sa viabilité nécessaire à la prise de décisions.

Un montant de 15 000 € TTC à inscrire pour cette 3^{ème} phase d'étude.

c. Recyclerie

Dans le cadre de sa politique d'Economie Circulaire et Sociale, le SYDELON a missionné le Bureau d'Etudes AEDIFICEM AGGRUM pour la programmation de la construction d'une Recyclerie sur le territoire du Val de Fensch.

La Recyclerie est un équipement qui, après récupération d'objets, électro-ménagers, meubles, ..., déposés principalement en déchèteries, permet leur remise en état pour les proposer à la revente tout en menant des actions de sensibilisation auprès des habitants et des consommateurs. La quantité d'objets récupérés, est estimée 2 500 tonnes/an sur les 11 déchèteries du territoire.

Il est considéré comme un équipement participant au développement local par la mise en œuvre de services de proximité au bénéfice du territoire et de l'intérêt général.

Les conclusions de l'étude ont apprécié les montants de l'opération en fonction des hypothèses étudiées. Les délais de réalisation sont également variables en fonction des scénarios.

Les 3 hypothèses situent les montants entre 5 et 10 millions HT.

Investissement pour un coût moyen:

- Réalisation	7 665 000€TTC
- Terrain	385 000€TTC
- Rémunération MOE	750 000€TTC
- Frais divers	200 000€TTC

TOTAL	9 000 000€TTC
--------------	----------------------



Soit un montant total estimé à 9 millions €TTC pour un délai de 2 ans de procédures et de travaux dès le déclenchement de la mission de maîtrise d'œuvre.

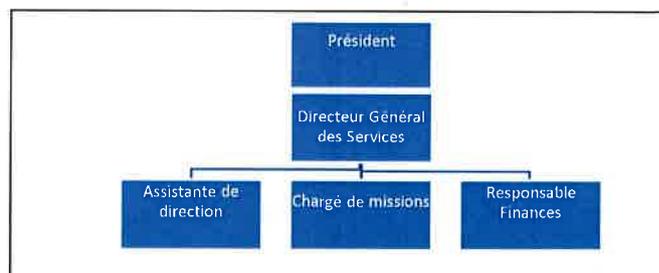
Un montant de 12 200 € TTC à inscrire pour solder la mission de programmation des travaux pour la construction d'une recyclerie à Fameck.

IV. STRUCTURE des EFFECTIFS

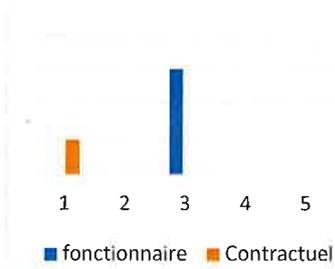
a. L'organigramme

Le SYDELON est composé de 4 agents (le 5^{ème} agent dans le tableau des effectifs est en détachement) pour assurer la globalité des missions qui lui sont confiées. L'effectif était de 4.8 agents jusqu'en 2022.

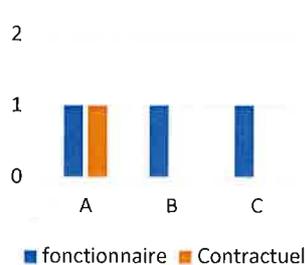
Organigramme hiérarchique et organisation de fonctionnement des services.



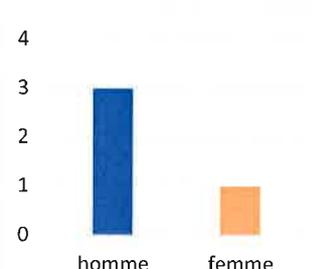
Effectif par statut



Effectif par catégorie



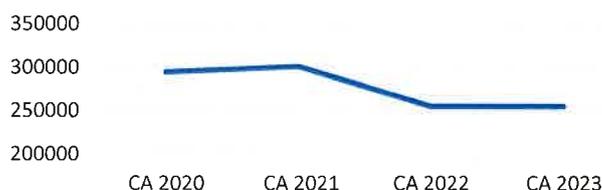
Effectif par genre



b. Les charges brutes de personnel et la tendance

Les charges brutes de personnel étaient de 302 000 € en 2020, elles se réduisent à 256 000 € en 2023, soit une baisse d'environ 15% qui s'explique principalement par une réduction de l'effectif.

Masse salariale



V. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES

a. Rétrospective 2023 (Compte Administratif)

Recettes de fonctionnement 2023 :

	CA Provisoire 2023	CA 2022	CA 2021
Recette vente matériaux de recyclage	535 000 €	976 000 €	796 000 €
Appels à Participation	15 233 000 €	15 103 000 €	13 332 000 €
Cotisation des membres	556 000 €	525 000 €	1 134 000 €
Total	16 324 000 €	16 604 000 €	15 262 000 €

Dépenses de fonctionnement 2023 :

	CA Provisoire 2023	CA 2022	CA 2021
Marchés de prestation	14 502 000 €	14 807 000 €	13 251 000 €
Charges de personnel	256 000 €	256 000 €	302 000 €
Charges courantes (011)	123 000 €	130 000 €	120 000 €
Autres charges	1 545 000 €	806 000 €	241 000 €
Amortissements	58 000 €	40 000 €	42 000 €
Total	16 484 000 €	16 039 000 €	13 956 000 €

Résultat de l'exercice :

	CA Provisoire 2023	CA 2022	CA 2021
Recettes - Dépenses	- 160 000 €	565 000 €	1 306 000 €
Reports de l'exercice N-1	1 265 000 €	1 379 000 €	73 000 €
Virement section investissement		- 680 000 €	

Le résultat provisoire 2023 montre un déficit de la section de fonctionnement de 160 000 €. Cela s'explique par la mise en place de taux de TVA différenciés depuis 2021 (d'un taux à 10%, ils sont depuis à 0%, à 5.5% et à 10% en fonction des prestations). Ces différents taux ne peuvent s'appliquer lors des appels à participation. Les services de l'état sont sollicités et une procédure « par rescrit » sera engagée à l'encontre du ministère de l'Economie et des Finances pour obtenir le remboursement du trop versé de TVA.

Les recettes d'investissement :

Pour 2023, les recettes sont composées :

- dotations aux amortissements (restructuration du centre de Manom, pont-bascule, enrobés de la route d'accès du centre,...) pour 58 506 €.
- notification d'une aide de la Région Grand Est de 21 000 € allouée à l'Etude de faisabilité méthanisation du SYDELON escomptée en 2024.

Pour les autres projets, les demandes d'aides financières auront lieu courant 2024 et si éligibles aux subventions, celles-ci ne seront versées qu'en 2025 ou suivant.

Les dépenses d'investissement :

Frais d'études :

Le montant total des crédits ouverts au BP 2023 concernant les frais d'études s'élève à 144 575 €.

Objet de la dépense	Montant en €	Remarques
Centre unique de transfert	8 200,00	AMO passation marché MOE
Création recyclerie	19 116,00	Programmation travaux
Création Unité de méthanisation	32 208,00	Etude de faisabilité territoriale

Soit une dépense totale pour les études de 59 524 €.

La refonte du site Internet du SYDELON :

Le montant total des crédits ouverts au BP 2023 concernant la refonte du site internet, s'élevait à 5 000 €.

Objet de la dépense	Montant en €	Remarques
Refonte du site internet	4 410,00	-

L'achat d'un terrain sur la Zone EUROPORT :

Le montant total des crédits ouverts au BP 2023 concernant l'acquisition du terrain pour le futur centre de transfert unique s'élève à 975 000 €.

Objet de la dépense	Montant en €	Remarques
Acquisition terrain Europort	0,00	Nouveau compromis de vente en cours d'élaboration

Le montant disponible pour les investissements de l'exercice 2023, après affectation du résultat de l'exercice 2022, s'élève à 1 008 700 €.

b. Les dépenses de fonctionnement 2024

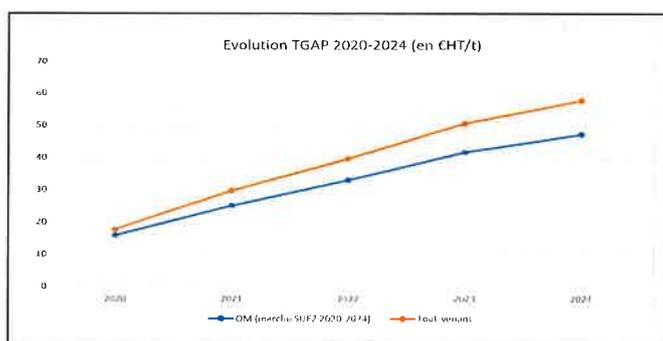
Les dépenses liées aux marchés de prestations :

Les dépenses du SYDELON concerneront le paiement des factures des prestataires pour les marchés 2019/2024 de traitement (ordures ménagères, tri, verre), de transport et transfert, et les marchés des déchèteries.

Elles sont estimées à 16 858 000 € TTC. Ce montant a été calculé sur la base des tonnages de l'année n-1 en ajoutant une marge d'incertitude de +1%.

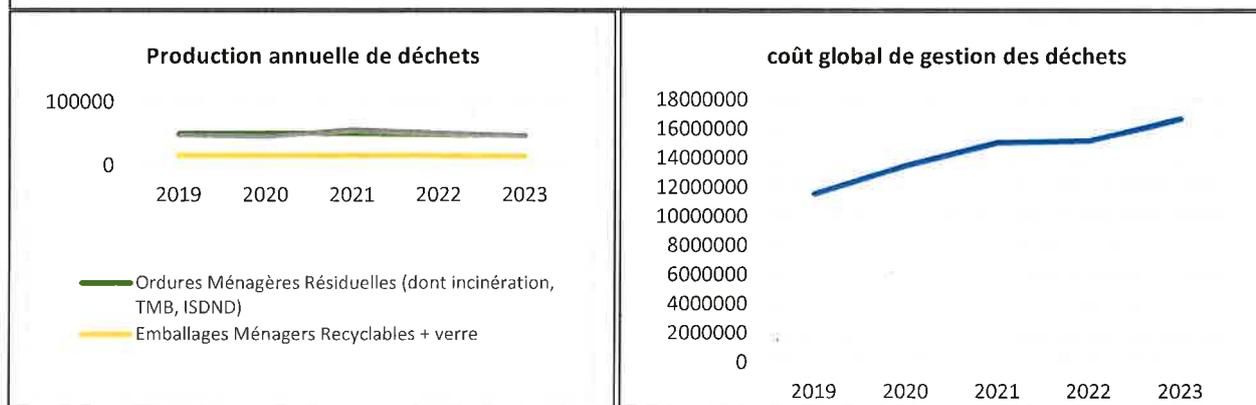
Pour 2024, il est attendu une augmentation d'environ +7% des dépenses liées principalement :

- A l'augmentation de la TGAP



- La révision des prix de 2% pour les marchés à clause butoir et 5% pour les marchés de traitement des déchèteries.
- Le montant 300 000 € TTC/an estimé pour traiter les refus du tri par HAGANIS (facturation du traitement des refus dès la 1ère tonne).

Malgré une réduction globale des tonnages entre 2022 et 2023 liée aux efforts de prévention et de tri effectués par les EPCI membres, il n'en demeure pas moins une augmentation des coûts de transport et de traitement.



Les dépenses de personnel :

Pour 2024, une augmentation estimée à 5% des charges brutes de personnel pour tenir compte de la valorisation du point d'indice, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des variations de cotisation obligatoires. Le montant annuel est estimé à 283 500 €.

Les principales charges courantes :

Elles sont évaluées à 231 000 € et se composent de :

- La maintenance du fonctionnement interne
- Les locations de fonctionnement interne (véhicules, téléphonie, photocopieur...)
- Des frais de réceptions
- Des frais postaux
- Loyer et charges (location bureaux SYDELON)
- Les frais annuels de nettoyage de locaux
- Etude stratégie financière : pour l'accompagnement de la prospective financière des projets d'investissement. En 2021, le cabinet ESPELIA avait été retenu pour réaliser cette prestation (montant d'environ 18 000€), qu'il conviendra de réactualiser en fonction des décisions prises pour les investissements
- Prestation intellectuelle en matière de charges fiscales (Rescrit de TVA) estimée à 16 000 €
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de prestations
- Provisions pour risques et charges (suite remarque CRC)
- Frais d'actes
- Insertions appels d'offres (lancement nouveaux marchés de prestations),
- Travaux d'entretien du centre de transfert de Manom (réfection route d'accès, réparations imprévues, etc.)

Soit une augmentation de 61 000 € entre les prévisionnels 2023 et 2024, liée principalement :

- Aux frais d'insertion
- A l'actualisation des frais de l'étude envisagée pour la stratégie financière
- L'entretien du site de Manom
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de prestations
- Mission du Cabinet fiscaliste pour gérer et plaider le rescrit de TVA

c. Les recettes de fonctionnement 2024

- Recettes de vente des matériaux de recyclage estimées à 500 000 €
- Les appels à participation pour le paiement des factures estimés à 16 858 000 € TTC
- De porter la cotisation des membres à 3,71 €TTC par habitant pour le fonctionnement intrinsèque du SYDELON, soit une augmentation de 0,52 € TTC
- D'appeler une cotisation de 2,26 € par habitant pour provisionner les charges d'emprunt liées à l'investissement du quai de transfert.
- D'appeler une contribution exceptionnelle de 0,83 € par habitant pour pallier au déficit du résultat d'exercice 2023.

d. La dette

Au 31 décembre 2023 l'encours de dette du SYDELON est de 0 €.

e. Les dépenses d'investissement 2024

Afin de pouvoir engager les projets, il est nécessaire d'obtenir les fonds correspondant au coût global prévisionnel de l'opération. Ils se décomposent d'une part, en dégageant de l'auto-financement correspondant à la 1^{ère} année du montant du capital d'emprunt et des intérêts, et d'autre part, à l'emprunt couvrant les dépenses lors de sa construction.

Dans cette hypothèse :

Projet	Coût global prévisionnel de l'opération € TTC	Besoin en financement 2024 couvrant la 1 ^{ère} année d'emprunt	Coût par habitant €/TTC
Centre de transfert	6 000 000 €	436 300 €	2.26 €
Unité de méthanisation	Mini 8 000 000 € Maxi 20 300 000 €	Phase d'étude pour le choix du scénario et approfondissement	-
Recyclerie + terrain	9 000 000 € 300 000 €	-	-

f. Les recettes d'investissement 2024

Le montant disponible pour les investissements s'élève à 1 001 440 €. Cet excédent provient du virement de crédits entre sections réalisé en 2021.

Aucune subvention n'est attendue sur le projet du centre de transfert unique.